Paris Biotech Santé

FACTURE N°012/2026

Destinataire

SPIMED AI
29 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 PARIS

Paris le 29 juin 2026

Réf. : convention d'incubation : 15/12/2020 - avenant 1 : 18/11/2022

Description	Montant en euros
Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de SPIMED AI pendant la période d'incubation du 15/12/2020 au 15/06/2023	
36 472,22 HT	
Déduction de la facture PIA n°028/2022 du 30/11/2022 réglée le18/01/2023 :	
15 000 HT	
Total dû 21 472,22 € HT Total dû 25 766,66 € TTC	
Montant total HT 2ème acompte	7 157,41
TOTAL TTC à payer	**8 588,89**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	1 431,48

Paris Biotech Santé . Faculté de Santé Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 50
facturation@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610027806500002065130147		
BIC	CMCIFR2A		